

RCS : DIJON  
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00991  
Numéro SIREN : 803 673 128  
Nom ou dénomination : 2170

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2020 sous le numéro de dépôt 233

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2170</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>		
Adresse de l'entreprise <b>RUE DE LA THILLE</b>		71350 SAINT LOUP GEORGES		
Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>				
Numéro SIRET* <b>8 0 3 6 7 3 1 2 8 0 0 0 1 0</b>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le <b>13 10 3 2 0 1 9</b>	N-1 <b>13 10 3 2 0 1 8</b>	
		<b>Brut</b> 1	<b>Amortissements, provisions</b> 2	
		<b>Net</b> 3	<b>Net</b> 4	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés(3)*	BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : <b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

STAMMENT  
USINE COMPTON

Désignation de l'entreprise : SAS 2170		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....4.0...0.0.0.....)	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	177 741	185 149	
	Report à nouveau	DH			
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	(50 929)	(7 407)	
Subventions d'investissement		DJ			
Provisions réglementées *		DK			
<b>TOTAL (I)</b>		DL	170 812	221 741	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	511 210	706 811	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	48 676	5 868	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	493 315	264 975	
Dettes fiscales et sociales	DY	127 582	112 818		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 711 250	2 890 374		
Autres dettes	EA	187 750	69 326		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	4 079 784	4 050 172	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	4 250 596	4 271 913	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 079 784	4 050 172		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	510 485	705 597		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2170		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD	1 289 995	FE		FF	1 289 995	
			FG	298 367	FH		FI	298 367	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 588 362	FK		FL	1 588 362	921 661	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	175 385	149 270	
	Subventions d'exploitation					FO		8 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 444	9 547	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 206	15	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 771 397	1 088 492
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 026 430	544 238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	194	(367)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	438 009	364 104	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 911	4 710	
	Salaires et traitements*					FY	132 948	124 388	
	Charges sociales (10)					FZ	52 096	46 788	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	199 236	66 557
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	2	30		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 854 826	1 150 449	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(83 429)	(61 956)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 302	7 376	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	7 302	7 376	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(7 302)	(7 376)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(90 731)	(69 333)	

Désignation de l'entreprise : SAS 2170

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			78
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			78
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 003		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	14 003		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(14 003)		78
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(53 805)		(61 847)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 771 397		1 088 571
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 822 326		1 095 978
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(50 929)		(7 407)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ	59 118	55 738
	(4) Dont	IH			
	(5) Dont	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		5 676	5 868
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont	RC	RD		
amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					
Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)					
(9) Dont transferts de charges	A1		1 444	9 547	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6				
	A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Penalités et amendes			14 003		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	13
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations générales complémentaires	14
Informations complémentaires (CICE)	14
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	14

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Composition du capital social	16
Autres immobilisations incorporelles	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	17
Evaluation des matières et marchandises	17
Evaluations des produits et en cours	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Dépréciation des créances	17
Disponibilités en Euros	18
Produits à recevoir	18
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	18

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation de l'effectif moyen	19
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	19
Honoraires des commissaires aux comptes	19

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

Informations en matière de crédit bail	20
Engagement en matière de pensions et retraites	20

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 250 595.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 588 361.70 Euros et dégageant un déficit de -50 929.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Prise de participation du groupe VICAT au capital de 2170.

Le 17/05/2019 : Augmentation du capital social par souscription en numéraire de 40 K€ pour porter le capital de 40 K€ à 80 K€.

Suppression du droit préférentiel de souscription de l'associée unique et réservation des 40 000 actions à la société BETON TRAVAUX, filiale de la société VICAT.

AGE du 17/05/19 : Augmentation du capital social par incorporation de la prime d'émission et élévation du nominal des actions existantes pour porter le capital de 80 K€ à 540 K€.

Cession du fonds de commerce de micronisation de JPS à 2170, et souscription d'un emprunt de 3 000 K€ le 10/07/19.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Informations générales complémentaires**

#### **Intégration fiscale**

La société est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société JPS GRANULATS, au 01 avril 2015, cette dernière est donc seule redevable de l'impôt sur les résultats de la SAS 2170 en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe.

### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5 818 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 5 818 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	5 818
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	5 818

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 043 639		252 440
<b>TOTAL</b>			
Terrains	64 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	157 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 608 851		602
Installations générales agencements aménagements divers	20 768		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			625
Immobilisations corporelles en cours	408 752		87 650
<b>TOTAL</b>	2 259 370		88 877
<b>TOTAL GENERAL</b>	3 303 009		341 317

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 296 079	1 296 079
<b>TOTAL</b>				
Terrains			64 000	64 000
Installations générales agencements aménagements constr.			157 000	157 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 609 453	1 609 453
Installations générales agencements aménagements divers			20 768	20 768
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			625	625
Immobilisations corporelles en cours			496 402	496 402
<b>TOTAL</b>			2 348 247	2 348 247
<b>TOTAL GENERAL</b>			3 644 326	3 644 326

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	87 117	58 749		145 866
<b>TOTAL</b>				
Terrains	1 427	4 269		5 696
Installations générales agencements aménagements constr.	3 501	10 472		13 973
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	18 115	121 944		140 059
Installations générales agencements aménagements divers	7 640	3 604		11 244
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		198		198
<b>TOTAL</b>	30 683	140 487		171 170
<b>TOTAL GENERAL</b>	117 800	199 236		317 036

**2170**

Société par Actions Simplifiée au capital de 540 000 euros

Siège social

RD 115 J

21700 VILLERS LA FAYE

803 673 128 R.C.S. CHALON SUR SAONE

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

---

---

Exercice clos le 31 mars 2019

---

**GREFFE**

**Roger LHULLIER et Associés**

Société de Commissaires aux comptes  
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes  
rattachée à la CRCC de Dijon  
Sarl au capital de 7 622,45 euros  
398 435 263 R.C.S Dijon

28 Rue de la Redoute – 21850 SAINT APOLLINAIRE  
Téléphone : 03.80.67.31.15

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société 2170,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2170 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les difficultés temporaires de trésorerie de la société au cours de l'exercice et les événements significatifs qui se sont produits sur le début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2019.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	58 749				
Terrains	4 269				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	10 472				
Instal.techniques matériel outillage indus.	121 944				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 604				
Matériel de bureau informatique mobilier	198				
TOTAL	140 487				
TOTAL GENERAL	199 236				

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	214 375	214 375	
Taxe sur la valeur ajoutée	560 185	560 185	
Groupe et associés	140 943	140 943	
Débiteurs divers	1 354	1 354	
Charges constatées d'avance	1 779	1 779	
TOTAL	918 637	918 637	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	511 210	511 210		
Emprunts et dettes financières divers	43 000	43 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	493 315	493 315		
Personnel et comptes rattachés	25 737	25 737		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 145	44 145		
Taxe sur la valeur ajoutée	52 018	52 018		
Autres impôts taxes et assimilés	5 682	5 682		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 711 250	2 711 250		
Groupe et associés	5 676	5 676		
Autres dettes	187 750	187 750		
TOTAL	4 079 784	4 079 784		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Capital Social	1.0000	40 000			40 000

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	725
Emprunts et dettes financières diverses	5 676
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 456
Dettes fiscales et sociales	27 690
Total	304 547

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 779
Total	1 779

**ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	1
Ouvriers	1
Total	3

**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 302	
Dont entreprises liées	5 676	

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 394 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 394 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros,

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			134 169	97 000	231 169
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			28 940	33 326	62 266
- dotations de l'exercice			23 663	19 400	43 063
<b>Total</b>			<b>52 603</b>	<b>52 726</b>	<b>105 329</b>
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			45 905	33 881	79 786
- exercice			39 757	19 360	59 118
<b>Total</b>			<b>85 662</b>	<b>53 241</b>	<b>138 903</b>
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			33 692	19 360	53 052
- entre 1 et 5 ans			20 685	24 201	44 886
<b>Total</b>			<b>54 377</b>	<b>43 561</b>	<b>97 938</b>
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			261		261
- entre 1 et 5 ans			3 180	4 850	8 030
<b>Total</b>			<b>3 442</b>	<b>4 850</b>	<b>8 292</b>

### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Tout salarié qui part en retraite, ou est mis à la retraite, bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (I.F.C.) ou Indemnités de départ à la retraite (IDR). Celle-ci est généralement prévue au terme de la convention collective de la branche l'activité (ou d'un accord d'entreprise) qui en fixe le montant selon l'ancienneté. A défaut de convention collective ou d'informations relatives au départ en retraite dans la convention collective, l'article 6 de l'accord du 10 septembre 1977 fixe une indemnité minimum de départ en retraite (indemnité légale). De même l'article L. 122-14-13 al.2 du Code du travail prévoit une indemnité minimum mise à la retraite. D'autre part, la mention en annexe du bilan du montant de cet engagement est imposée par la loi du 11 juillet 1985 (article L. 123-13 alinéa 3 du code du commerce). Cet engagement peut également être provisionné comptablement, cependant, d'un point de vue fiscal, il n'est pas déductible et doit être réintégré au résultat fiscal. Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **1,04 %**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/03/2019** s'élève à **13 052** euros.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	11 904
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 148
<b>Engagement total</b>		<b>13 052</b>

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans, à l'initiative du salarié,
- turn over faible,
- l'augmentation annuelle des salaires est de 1.5%,
- taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 1.04 %,
- le taux de charges patronales moeyn est de 50%,
- la méthode de calcul retenue est la méthode rétropective prorata temporis.

2170  
Société par actions simplifiée  
au capital de 540 000 euros  
Siège social : RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE  
803 673 128 RCS DIJON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à -50 929,34 euros de la manière suivante :


Perte de l'exercice :	-50 929,34 euros
Imputée sur le compte « autres réserves » pour : Qui s'élève ainsi à 126 812,03 euros.	50 929,34 euros

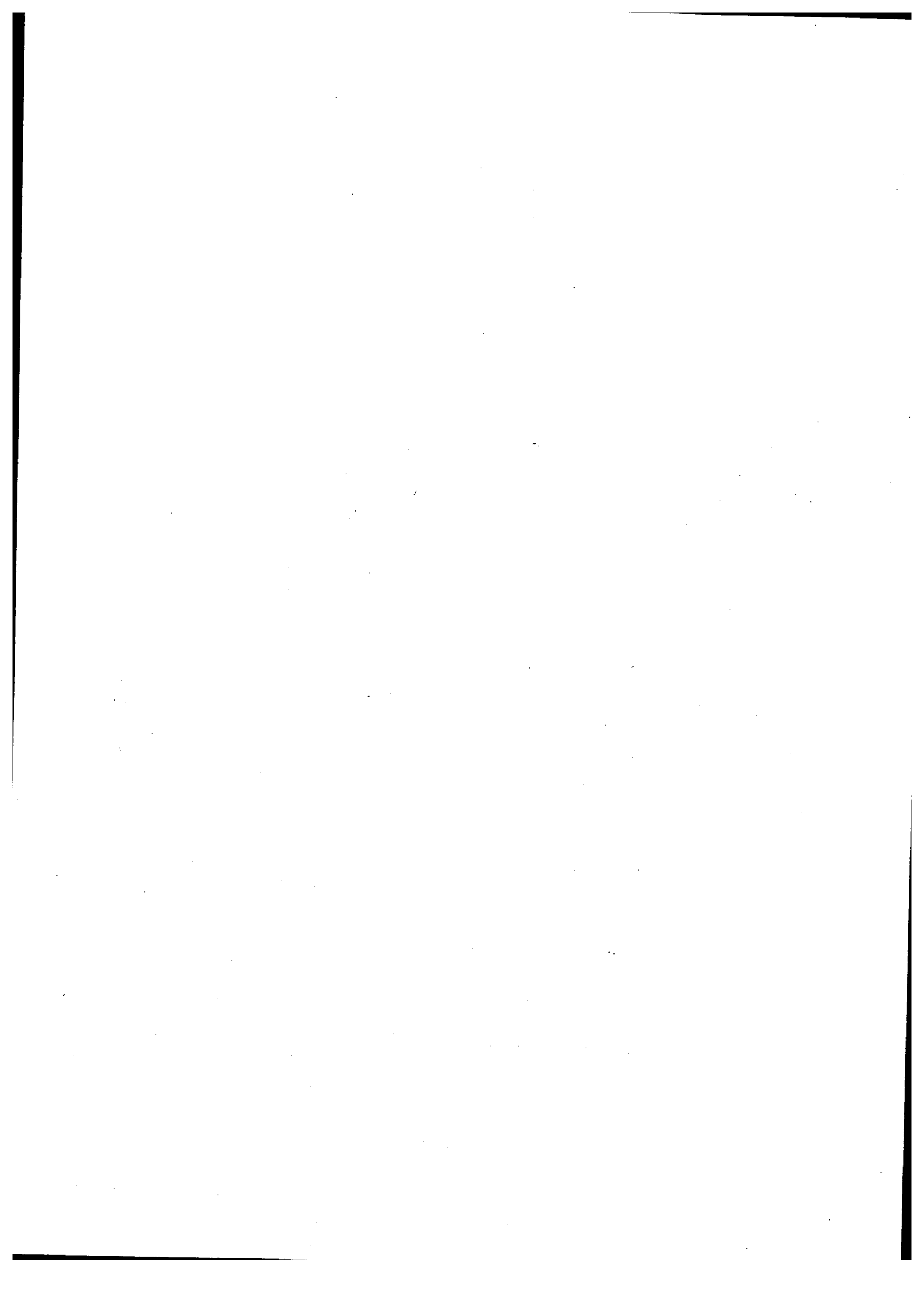
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2019**

Cette résolution est adoptée par ~~8000~~ <sup>voix</sup> ayant voté pour, ..0.. voix ayant voté contre et ..0.. voix s'étant abstenues.

Certifié conforme  
Pour la Société JPS GRANULATS  
Présidente





### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

---

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

---

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

---

~~Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.~~

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

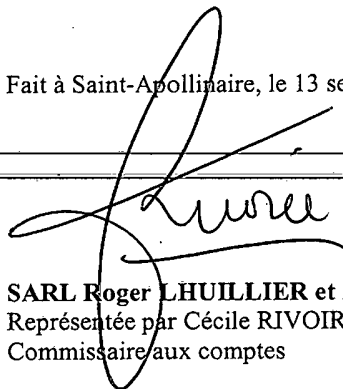
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

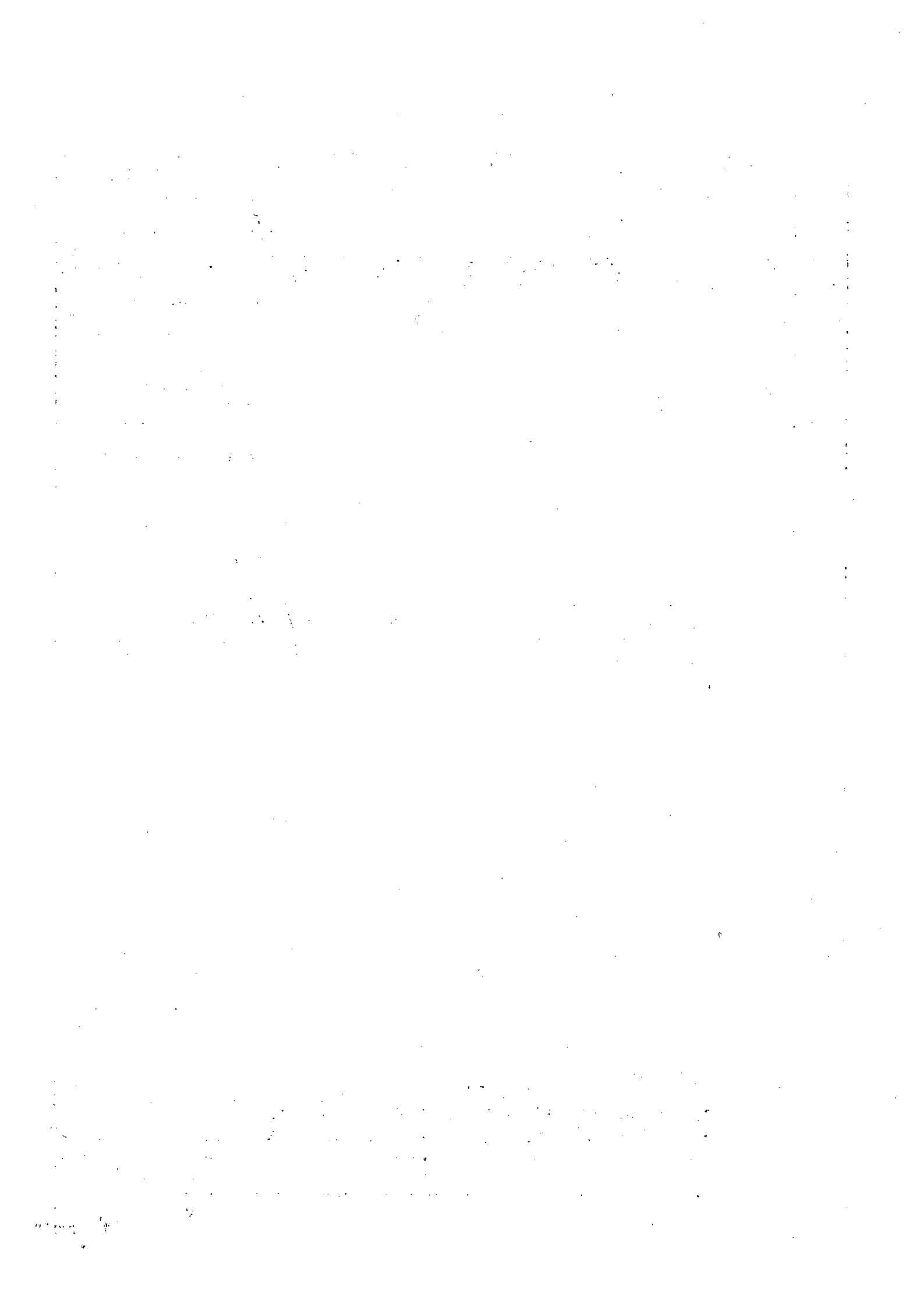
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

---

Fait à Saint-Apollinaire, le 13 septembre 2019



**SARL Roger LHUILLIER et Associés**  
Représentée par Cécile RIVOIRE,  
Commissaire aux comptes



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/03/2019 12			Exercice N-1 31/03/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	863 589	145 866	717 723	776 472	-58 749	-7.57	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	432 490		432 490	180 050	252 440	140.21	
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	64 000	5 696	58 304	62 573	-4 269	-6.82	
	Constructions	157 000	13 973	143 027	153 499	-10 472	-6.82	
	Installations techniques, matériel et outillage	1 609 453	140 059	1 469 394	1 590 736	-121 342	-7.63	
	Autres immobilisations corporelles	21 393	11 442	9 951	13 128	-3 177	-24.20	
	Immobilisations en cours	496 402		496 402	408 752	87 650	21.44	
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations financières (2)</b>							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations							
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>Total II</b>	3 644 326	317 036	3 327 290	3 185 209	142 081	4.46	
	<b>Stocks et en cours</b>							
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	4 668		4 668	4 862	-194	-3.99	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	214 375		214 375	383 147	-168 773	-44.05	
	Autres créances	702 483		702 483	694 404	8 079	1.16	
	Capital souscrit - appelé, non versé							
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités				364	-364	-100.00	
	Charges constatées d'avance (3)	1 779		1 779	3 926	-2 147	-54.68	
	<b>Total III</b>	923 305		923 305	1 086 704	-163 399	-15.04	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	4 567 632	317 036	4 250 596	4 271 913	-21 317	-0.50	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/03/2019	12	31/03/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000		40 000			
	<b>Réserves</b> : Réserve légale Réserve statutaires ou contractuelles Réserve réglementées Autres réserves	4 000		4 000			
		177 741		185 149		-7 407	-4.00
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	-50 929		-7 407		-43 522	-587.54
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
<b>Total I</b>	170 812		221 741		-50 929	-22.97	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	511 210		706 811		-195 600	-27.67
		48 676		5 868		42 809	729.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	493 315		264 975		228 340	86.17
		127 582		112 818		14 764	13.09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 711 250		2 890 374		-179 124	-6.20
	187 750		69 326		118 424	170.82	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	<b>Total IV</b>	4 079 784		4 050 172		29 612	0.73
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		4 250 596		4 271 913		-21 317	-0.50

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 079 784 4 050 172

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

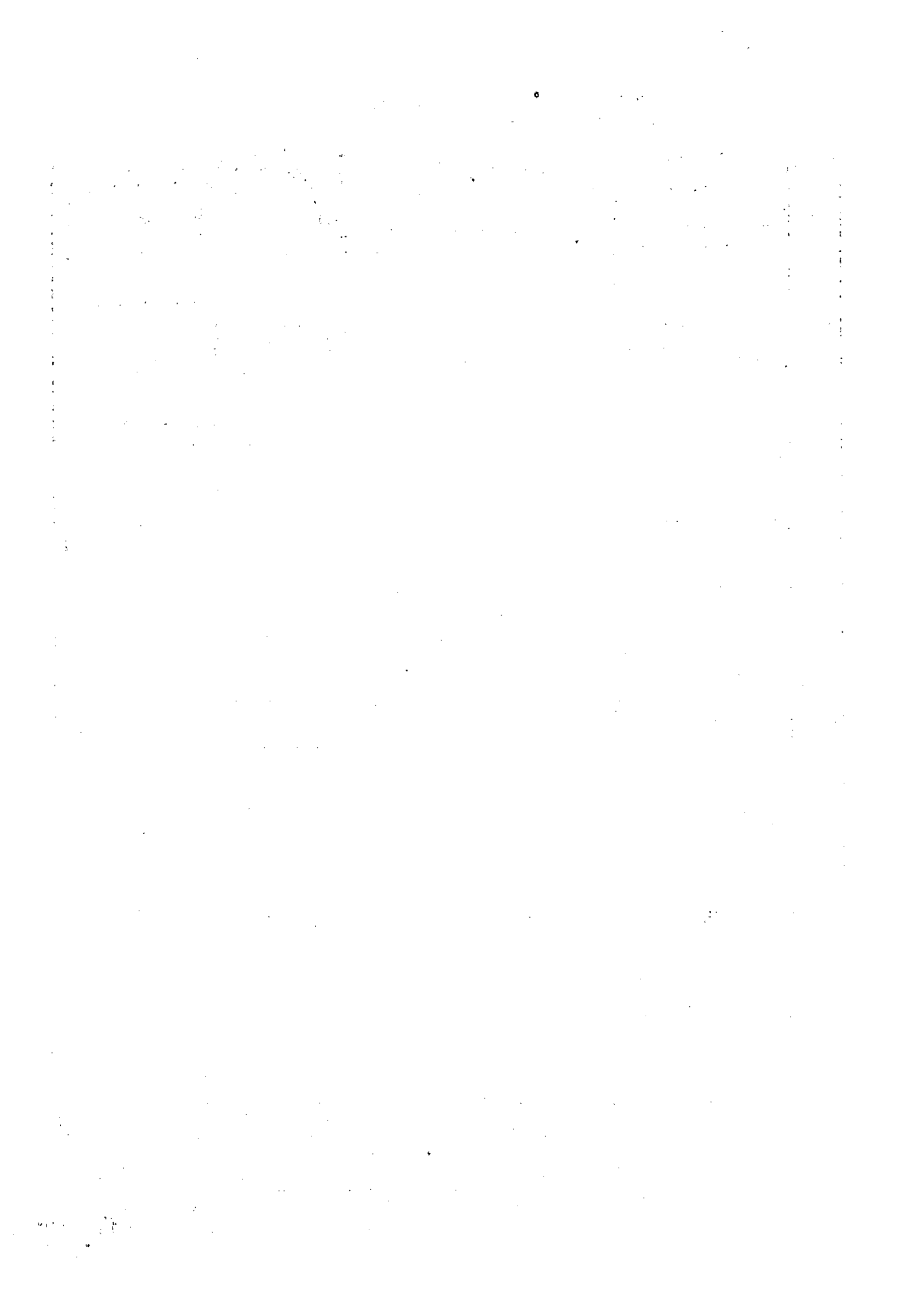
## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2019 12			Exercice N-1 31/03/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	1 289 995		1 289 995	677 686	612 309	90.35
Production vendue de services	298 367		298 367	243 975	54 392	22.29
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>1 588 362</b>		<b>1 588 362</b>	<b>921 661</b>	<b>666 701</b>	<b>72.34</b>
Production stockée						
Production immobilisée			175 385	149 270	26 115	17.50
Subventions d'exploitation				8 000	-8 000	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 444	9 547	-8 103	-84.87
Autres produits			6 206	15	6 191	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 771 397</b>	<b>1 088 492</b>	<b>682 904</b>	<b>62.74</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 026 430	544 238	482 192	88.60
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			194	-367	561	152.86
Autres achats et charges externes *			438 009	364 104	73 905	20.30
Impôts, taxes et versements assimilés			5 911	4 710	1 201	25.51
Salaires et traitements			132 948	124 388	8 560	6.88
Charges sociales			52 096	46 788	5 308	11.34
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			199 236	66 557	132 679	199.35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	30	-28	-94.58
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 854 826</b>	<b>1 150 449</b>	<b>704 378</b>	<b>61.23</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>-83 429</b>	<b>-61 956</b>	<b>-21 473</b>	<b>-34.66</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2019	12	31/03/2018	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	7 302		7 376		-74	-1.01
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	7 302		7 376		-74	-1.01
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	-7 302		-7 376		74	1.01
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	-90 731		-69 333		-21 399	-30.86
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			78		-78	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>			78		-78	-100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 003				14 003	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	14 003				14 003	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	-14 003		78		-14 081	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-53 805		-61 847		8 042	13.00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 771 397		1 088 571		682 826	62.73
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	1 822 326		1 095 978		726 348	66.27
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	-50 929		-7 407		-43 522	-587.54

\* V compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

59 118      55 738

5 676      5 868

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations générales complémentaires	14
Informations complémentaires (CICE)	14
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	15

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Composition du capital social	16
Autres immobilisations incorporelles	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	17
Evaluation des matières et marchandises	17
Evaluations des produits et en-cours	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Dépréciation des créances	17
Disponibilités en Euros	18
Produits à recevoir	18
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	18

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen	19
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	19
Honoraires des commissaires aux comptes	19

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	20
Engagement en matière de pensions et retraites	20

NA = Non Applicable NS = Non significative

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

page

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Produits et charges exceptionnels

21

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 250 595.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 588 361.70 Euros et dégageant un déficit de -50 929.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice clos au 31 mars 2019 a été marqué par quelques difficultés temporaires de trésorerie qui ont conduit la société a mettre en place un plan d'étalement de certaines dettes avec l'accord de l'administration. Ce plan a été mis en place en février 2019, il est régulièrement suivi, le soldé s'élève à 187 749 € au 31 mars 2019.

L'aboutissement sur le début du nouvel exercice de certains projets dont la maturation a été longue, parallèlement à une augmentation sensible du niveau d'activité permettent d'aborder le second semestre de façon plus sereine et de consolider les positions de trésorerie.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Prise de participation du groupe VICAT au capital de 2170.

Le 17/05/2019 : Augmentation du capital social par souscription en numéraire de 40 K€ pour porter le capital de 40 K€ à 80 K€.

Suppression du droit préférentiel de souscription de l'associée unique et reservation des 40 000 actions à la société BETON TRAVAUX, filiale de la société VICAT.

AGE du 17/05/19 : Augmentation du capital social par incorporation de la prime d'émission et élévation du nominal des actions existantes pour porter le capital de 80 K€ à 540 K€.

Cession du fonds de commerce de micronisation de JPS à 2170, et souscription d'un emprunt de 3 000 K€ le 10/07/19.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews with key personnel. Secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section details the statistical analysis performed on the collected data. Various statistical tests were used to determine the significance of the findings. The results indicate a strong correlation between the variables being studied, suggesting that the observed trends are not merely coincidental.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the research findings. These recommendations are aimed at improving the efficiency of the current processes and addressing the identified areas of concern. It is hoped that these suggestions will be helpful in achieving the organization's goals.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

#### Intégration fiscale

La société est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société JPS GRANULATS, au 01 avril 2015, cette dernière est donc seule redevable de l'impôt sur les résultats de la SAS 2170 en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe.

### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5 818 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 5 818 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	5 818
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	5 818

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

**ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	- Valeur brute début d'exercice	- Augmentations -	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 043 639		252 440
Terrains	64 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	157 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 608 851		602
Installations générales agencements aménagements divers	20 768		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			625
Immobilisations corporelles en cours	408 752		87 650
<b>TOTAL</b>	<b>2 259 370</b>		<b>88 877</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 303 009</b>		<b>341 317</b>

	- Diminutions -		- Valeur brute en fin d'exercice	- Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 296 079	1 296 079
Terrains			64 000	64 000
Installations générales agencements aménagements constr.			157 000	157 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 609 453	1 609 453
Installations générales agencements aménagements divers			20 768	20 768
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			625	625
Immobilisations corporelles en cours			496 402	496 402
<b>TOTAL</b>			<b>2 348 247</b>	<b>2 348 247</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 644 326</b>	<b>3 644 326</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	87 117	58 749		145 866
Terrains	1 427	4 269		5 696
Installations générales agencements aménagements constr.	3 501	10 472		13 973
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	18 115	121 944		140 059
Installations générales agencements aménagements divers	7 640	3 604		11 244
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		198		198
<b>TOTAL</b>	<b>30 683</b>	<b>140 487</b>		<b>171 170</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>117 800</b>	<b>199 236</b>		<b>317 036</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	58 749				
Terrains	4 269				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	10 472				
Instal.techniques matériel outillage indus.	121 944				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 604				
Matériel de bureau informatique mobilier	198				
TOTAL	140 487				
TOTAL GENERAL	199 236				

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	214 375	214 375	
Taxe sur la valeur ajoutée	560 185	560 185	
Groupe et associés	140 943	140 943	
Débiteurs divers	1 354	1 354	
Charges constatées d'avance	1 779	1 779	
TOTAL	918 637	918 637	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	511 210	511 210		
Emprunts et dettes financières divers	43 000	43 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	493 315	493 315		
Personnel et comptes rattachés	25 737	25 737		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 145	44 145		
Taxe sur la valeur ajoutée	52 018	52 018		
Autres impôts taxes et assimilés	5 682	5 682		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 711 250	2 711 250		
Groupe et associés	5 676	5 676		
Autres dettes	187 750	187 750		
TOTAL	4 079 784	4 079 784		

**Composition du capital social**

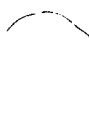
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Capital Social	1.0000	40 000			40 000

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

[The main body of the document contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to be transcribed accurately.]



## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	725
Emprunts et dettes financières diverses	5 676
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 456
Dettes fiscales et sociales	27 690
Total	304 547

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 779
Total	1 779

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	1
Ouvriers	1
Total	3

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 302	
Dont entreprises liées	5 676	

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 394 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 394 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros,

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			134 169	97 000	231 169
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			28 940	33 326	62 266
- dotations de l'exercice			23 663	19 400	43 063
<b>Total</b>			<b>52 603</b>	<b>52 726</b>	<b>105 329</b>
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			45 905	33 881	79 786
- exercice			39 757	19 360	59 118
<b>Total</b>			<b>85 662</b>	<b>53 241</b>	<b>138 903</b>
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			33 692	19 360	53 052
- entre 1 et 5 ans			20 685	24 201	44 886
<b>Total</b>			<b>54 377</b>	<b>43 561</b>	<b>97 938</b>
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			261		261
- entre 1 et 5 ans			3 180	4 850	8 030
<b>Total</b>			<b>3 442</b>	<b>4 850</b>	<b>8 292</b>

### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG-Art.-531-2/9,-Art-832-13)

Tout salarié qui part en retraite, ou est mis à la retraite, bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (I.F.C.) ou Indemnités de départ à la retraite (IDR). Celle-ci est généralement prévue au terme de la convention collective de la branche l'activité (ou d'un accord d'entreprise) qui en fixe le montant selon l'ancienneté. A défaut de convention collective ou d'informations relatives au départ en retraite dans la convention collective, l'article 6 de l'accord du 10 septembre 1977 fixe une indemnité minimum de départ en retraite (indemnité légale). De même l'article L. 122-14-13 al.2 du Code du travail prévoit une indemnité minimum mise à la retraite. D'autre part, la mention en annexe du bilan du montant de cet engagement est imposée par la loi du 11 juillet 1985 (article L. 123-13 alinéa 3 du code du commerce). Cet engagement peut également être provisionné comptablement, cependant, d'un point de vue fiscal, il n'est pas déductible et doit être réintégré au résultat fiscal. Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **1,04 %**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/03/2019** s'élève à **13 052** euros.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	11 904
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 148
<b>Engagement total</b>		<b>13 052</b>

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans, à l'initiative du salarié,
- turn over faible,
- l'augmentation annuelle des salaires est de 1.5%,
- taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 1.04 %,
- le taux de charges patronales moeyn est de 50%,
- la méthode de calcul retenue est la méthode rétropective prorata temporis.

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Penalités et amendes	14 003	67120000
Total	14 003	

SAS HEXO

**CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE**  
Le Commissaire aux Comptes  
SARL Roger LHUILLIER